



MAIRIE DE CADOURS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier 2026, le Conseil Municipal, dûment convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Maire.

Ouverture de la séance à 20 heures 05

➤ DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner **Céline FLAMANT**.

➤ APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur M. ou Mme le ou la Secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	☐	☒	☐
DIANA Cédric	☒	☐	☐
FLAMANT Céline	☒	☐	☐
HAMONIAUX Vincent	☒	☐	☐
INGHILLERI Maryse	☒	☐	☐
JULIAN Marc	☒	☐	☐
KROOCKMANN Sandrine	☐	☐	☐
LAFFONT Baptiste	☒	☐	☐
LAFFONT Didier	☒	☐	☐
PONTAC Michèle	☒	☐	☐
RAMOS DE FONSECA Luc	☒	☐	☐
SACAREAU Régine	☒	☐	☐
SALLIN Patrick	☒	☐	☐
SIMON Catherine	☒	☐	☐

Date de la convocation :	07/01/2026
Nombre de membres en Exercice :	14

Nombre de Conseillers Présents :	12
----------------------------------	----

Nombre de Pouvoirs :	0
----------------------	---

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur M. Le Maire

Le Maire invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal précédent.

(Le procès-verbal est corrigé en séance).

VU l'article L.2121-23 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Maire et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Maire)

- I. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 08 DECEMBRE 2026
- II. DELIBERATION PORTANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA CCHT
- III. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE A PAYOLLE (HAUTES-PYRENEES)
- IV. INVESTISSEMENT 2026

POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR (rapporteur M. le Maire)

Arrivée de Luc RAMOS DE FONSECA à 20h08

Informations et Sujets Divers

- A. Stationnement des autocars LIO
- B. Marché des producteurs
- C. Création d'une adresse mail dédiée à la fibre

2. DÉLIBÉRATION PORTANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA CCHT

Rapporteur Marc JULIAN

Le Conseil municipal de la commune de Cadours,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-1, L.153-8 et L.153-9 I,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR),

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Hauts Tolosans en date du **11 décembre 2025**, exécutoire le **16 décembre 2025**, portant transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la charte de gouvernance annexée à ladite délibération,

Considérant que, conformément à la loi ALUR, le transfert de cette compétence deviendra effectif à l'issue d'un délai de trois mois suivant le vote de la délibération communautaire, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population,

Considérant que la commune a été régulièrement informée des modalités, objectifs et conséquences du transfert de la compétence urbanisme,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal Présent acceptent :

- **De ne pas s'opposer** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes des Hauts Tolosans tel qu'approuvé par délibération du 11 décembre 2025 ;
- **De prendre acte** que, faute d'opposition dans le délai légal, le transfert deviendra effectif dans les conditions prévues par la loi ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à notifier, le cas échéant, la présente délibération à la Communauté de communes des Hauts Tolosans.

Vote : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

3. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE A PAYOLLE (HAUTES PYRÉNÉES)

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'une demande d'aide financière adressée par l'école de Brignemont relative à l'organisation d'une classe découverte à Payolle (Campan – Hautes-Pyrénées) du 17 au 19 juin 2026 ;

Cette classe découverte concerne 35 élèves et vise à favoriser la découverte de l'environnement, l'autonomie et l'ouverture culturelle des enfants ;

Le coût total du séjour s'élève à 8 000 €, soit 230 € par élève.

Dans un souci de réduire les frais pour les familles, le directeur de l'école sollicite une participation financière de la commune pour les élèves domiciliés sur le territoire communal soit un élève.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal Présent acceptent :

- **D'accorder** une aide financière d'un montant de 30 € au bénéfice de l'enfant domicilié sur la commune de Cadours participant à la classe découverte organisée par l'école de Brignemont ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

4. INVESTISSEMENT 2026

Rapporteur M. Le Maire

L'ordre des priorités sera établi par la commission finances en vue du budget 2026.

Objet	Détail	Montant
Matériel informatique	8 onduleurs	1 400.00 €
	2 PC	1 200.00 €
Mobilier urbain	Places PMR + Panneaux (EE, EM, rue de la mairie, Halle coté notaire)	3 000.00 €
	Panneaux rues + numéros (environ 30 plaques de rue et 100 numéros)	6 000.00 €
	Mobilier urbain (30 potelets + 30 barrières avec la pose)	36 000.00 €
	MO trottoirs - phase 2	15 600.00 €
	Aménagement piéton - garage ancien collège (marquage sol pour définir les zones)	4 000.00 €
Matériel technique	Matériel technique bâtiment (Daniel + Benoit)	1 358.94 €
	Matériel technique divers	5 000.00 €

Matériel de bureau	6 fauteuils	1 500.00 €
Matériel divers	Panneaux affichage libre (4m ² obligatoire, soit 3 panneaux)	5 100.00 €
	Mobilier salle du cinéma (pour 40 personnes)	8 800.00 €
	Pots de fleurs (6 grec XL)	1 200.00 €
	Barnums (3 de 8*5)	14 500.00 €
	Divers	10 000.00 €
Autres bâtiments publics	Rénovation logement 1 gendarmerie (PAC + chauffe-eau)	22 000.00 €
	Sanitaires pétanque	20 000.00 €
	Rénovation préfa foot (clim et VMC, rénovation intérieure)	15 000.00 €
	Aménagement PAV (Rue des fossés + place de la gare)	4 000.00 €
	Travaux divers	10 000.00 €
Ancien Tabac	Acquisition + études	195 000.00 €
Gendarmerie	Pluvial	70 000.00 €
	Séparation des 2 ailes	
Trottoirs Av. R. Sommer- Phase 1	Moe (attention en RAR)	15 000.00 €
	Travaux	200 000.00 €
Divers	Site INTERNET	5 000.00 €
	Lettrage écoles nom écoles	5 000.00 €
	Rénovation mur soutènement presbytère	
Eglise	Vidéoprotection	6 000.00 €
	Etudes (travaux 580 000€ soit 10% du montant des travaux)	48 333.33 €
Halle aux sports	Etudes (travaux 1 500 000€ soit 13% du montant des travaux)	162 500.00 €
Maison THAU	Investissement, fonctionnement, les 2 ?	
Interconnexion	Bâtiments communaux	10 000.00 €

BP 2027 et suivants

Balayeuse	60 000.00 €
Rénovation mur enceinte cimetière	
Reprise parvis collège	
Sanitaires parc Mairie	20 000.00 €
Piéton Sommer/Lassoulan	20 000.00 €

L'ordre du jour du conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

Fin de séance à 20h39

☐ **Questions diverses – Sujets complémentaires – Informations**

A. Stationnement des autocars LIO

Problématique du stationnement des autocars LIO qui sont stationner dans le centre du village, coté halle aux sports. Proposition faite par la commune pour un terrain. En attente d'un retour de la Région.

B. Marché des producteurs

Réunion de la commission jeudi 15 janvier, il y aura en plus de l'artisanat de bouche, le règlement devra être modifié en conséquence.

C. Création d'une adresse mail dédiée à la fibre

Afin de permettre un meilleur suivi des dossiers, elle sera communiquée sur les réseaux sociaux.

☐ **Parole aux adjoints et aux membres du Conseil Municipal**

Problématique des fils de cuivre qui traînent au sol.

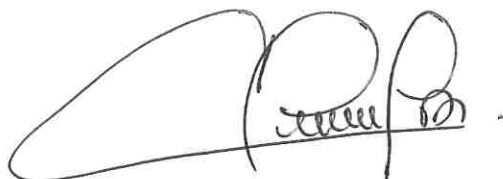
Fin de séance du conseil municipal à 20h52.

☐ **Dates à retenir 2026**

Date	Object	Lieu	Heure
Lundi 12 janvier 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
Lundi 19 janvier 2026	CONSEIL MUNICIPAL	Hôtel de ville	20h00
Vendredi 23 janvier 2026	Voeux à la population	Salle du Cinéma	18h30
Samedi 24 janvier 2026	Repas des aînés	Foyer Communal	12h00
Lundi 09 février 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
Lundi 16 février 2026	CONSEIL MUNICIPAL	Hôtel de ville	20h00

Le Maire de Cadours

Didier LAFFONT



La Secrétaire de séance

Céline FLAMANT



